



**Ecole Notre-Dame de
Lorette
4 bis rue de Lorette
22540 PEDERNEC**

LIVRET À L'USAGE DES PARENTS ET DES ÉLÈVES

RENTRÉE SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

- 1. LE CADRE SANITAIRE**
- 2. LE CADRE D'ACCUEIL DE VOTRE ÉCOLE**

**Livret s'appuyant sur le guide relatif à la réouverture et au
fonctionnement des écoles :**

<https://www.education.gouv.fr/media/67182/download>

*Les images utilisées pour illustrer les informations sont issues d'un documentaire validé par le
Ministère des Solidarités et de la Santé et édité par Images Doc – Bayard*

1. LE CADRE SANITAIRE

Parents, vous jouez un rôle essentiel dans cette reprise d'école.

a) Le rôle actif des parents

- Vous prenez la température de votre enfant avant le départ pour l'école tous les jours.

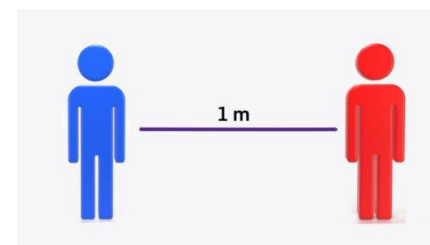
- Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 ou en cas de fièvre (38°C et plus).

- Comme tous les intervenants et en tant qu'accompagnateur de votre enfant, **vous devez porter un masque et vous désinfecter les mains** (gel hydro-alcoolique à votre disposition) si vous devez pénétrer dans l'école.

b) La distanciation physique

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.



c) Les gestes barrières



Votre implication est essentielle pour garantir l'application permanente de ces gestes barrières.









⇒ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Je me lave les mains : en rentrant chez moi, avant et après chaque repas. Et quand je vais à l'école, en arrivant et à chaque récréation.



HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE

-  **Mouillez-vous** les mains avec de l'eau
-  **Versez** du savon dans le creux de votre main
-  **Frottez**-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets
-  **Entrelacez** vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts
-  **Nettoyez** également les ongles
-  **Rincez**-vous les mains sous l'eau
-  **Séchez**-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique
-  **Fermez** le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

Le lavage des mains sera organisé très régulièrement à l'école également.

⇒ Le port du masque

- Le port d'un masque est obligatoire pour les personnels quand la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.
- Pour les élèves des écoles maternelles, pas de port de masque.
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque. L'école mettra également à disposition un masque pour tout élève présentant des symptômes dans l'attente de son départ de l'école.

⇒ L'utilisation de mouchoirs à usage unique

Vous devez fournir des mouchoirs en papier à vos enfants. Pour la maternelle, privilégiez les boîtes de mouchoirs jetables (x2).



⇒ L'utilisation de matériel personnel

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Prévoir chaque jour une gourde remplie d'eau pour votre enfant (dès la maternelle).

Les tétines et les doudous sont autorisés en maternelle.



⇒ **Saluer ses camarades**

S'assurer que vos enfants évitent les contacts sur le chemin de l'école.



⇒ **Tousser dans le pli du coude**



d) Brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. L'école s'organise néanmoins dans la mesure du possible pour limiter les regroupements et les croisements importants.

e) Locaux et matériels

Le nettoyage des sols et grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, bancs, espaces collectifs est autorisé tout comme la mise à disposition d'objets pédagogiques partagés au sein d'une même classe.

En maternelle, les draps seront à laver chaque week-end.

f) Les moyens mis en œuvre en cas symptômes

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Ce qui se passera si un enfant présente les symptômes :

- Isolement de l'élève et masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale . Respect impératif des gestes barrières.
- Appel aux parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et consulter le médecin traitant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale (médecin scolaire du secteur : Docteur RIGAUD 02 96 48 19 99 ; Médecin conseiller technique de

l'Inspection académique /infirmière collègue Bégard 08 96 45 21 11 ; Médecin PMI 02 96 40 10 30, PMI Guingamp)

2. LE CADRE D'ACCUEIL

a) Les entrées et les sorties

Il est important de respecter des horaires d'arrivée et de sortie, pour éviter un engorgement à l'entrée. Il faut maintenir la distanciation physique.

Seuls les parents des enfants de maternelle sont autorisés à les accompagner jusqu'à la porte de leur classe (à 8h20 et 13h00) dans le strict respect du protocole, masque et désinfection des mains (gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée).

Les parents de primaire ne sont pas autorisés à rentrer dans la cour du primaire. L'accompagnement des enfants s'arrête au portail de la cour du primaire.

ATTENTION : Les portails des deux cours (maternelle et primaire) seront fermés à clef aux heures scolaires. En cas de rendez-vous (orthophoniste, dentiste...) sur temps scolaire, il est impératif de prévenir par écrit l'enseignante. Pour signaler votre présence au portail, utiliser le signal sonore et/ou appeler au numéro de téléphone de l'école 02 96 45 22 14.

Horaires

Les élèves seront accueillis lundi, mardi, jeudi, vendredi.

- **Avant 8h20** : garderie/trajet garderie-école
- **8h20 /8h30** : accueil porte maternelle/portail cour primaire
- **8h30/12h** : classe
- **12h/13h30** : temps méridien avec cantine. Retour possible dès 13h pour les enfants qui mangent à la maison.
- **13h30/16h15** : classe
- **16h15** : sortie et départ trajet école/garderie

Pour des raisons liées au **respect du protocole sanitaire**, les élèves sont appelés à ne pas arriver en avance afin d'éviter les regroupements en attendant l'ouverture des portes. La distanciation sociale (1m) est obligatoire y compris sur le trottoir devant l'école.

b) La circulation dans l'école

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

c) La demi-pension

Le temps de pause méridienne, d'une durée de **1h30** est de la **responsabilité des services de la mairie (12h-13h) et du chef d'établissement (13h-13h30)**.

Il sera veillé au respect strict des règles sanitaires. Ces dernières s'imposent sans aucune réserve ni de l'encadrement ni des élèves.

Un nettoyage rigoureux sera effectué après les services.

Dans le temps de la pause méridienne, et en dehors du temps de repas, les règles mises en place lors des récréations sont appliquées.

d) La fin du temps scolaire journalier

Comme pour les entrées et sorties à l'école, **le respect des horaires et des règles sanitaires** par les familles est impératif. Concernant les élèves en accueil du soir (soutien scolaire), ils seront accompagnés préalablement pour un lavage des mains.

Les élèves inscrits en garderie seront pris en charge par le personnel municipal. Dès lors de leur prise en charge, ils seront conduits aux sanitaires pour un lavage des mains.